

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 74 (1986)

Heft: [6-7]

Rubrik: D'un canton à l'autre

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

FORMATION DES FILLES EN VALAIS **INFIRMIERE OU COSMONAUTE?**

Constituée en novembre 1983 et présidée par Marie-Jo de Torrenté-de Rivaz, la commission d'étude pour la condition féminine en Valais a déposé son premier rapport sur « *L'école et la formation des filles* ».

Ce groupe de travail, constitué par Edmée Buclin-Favre, Cilette Cretton-Deslarzes, Regina Mathieu, Liliane Mayor-Berclaz, Inès Mengis-Imhasly et Françoise Vannay-Bressoud, a été chargé par le Conseil d'Etat d'examiner la situation de la femme dans notre canton sous l'angle des inégalités de droit et de faits, d'en faire rapport au gouvernement. Il remplit également le rôle d'organe consultatif.

Une nouvelle loi scolaire étant en préparation, la commission a commencé son vaste travail par l'examen de la législation du Département de l'instruction publique et par une étude sur la formation des filles en général.

C'est durant la période scolaire, à l'âge où l'enfant est particulièrement réceptif et malléable que les mentalités se forment, que les mentalités se forgent, que la confiance en soi s'acquiert et que l'élève apprend les comportements qui lui permettront de s'intégrer dans la société. En dehors de la famille c'est l'école qui a une influence prépondérante sur la formation de la personnalité et sur les conditions ultérieures d'existence des jeunes. La formation des filles est donc la clef de voûte de la condition féminine.

La commission a compulsé toutes les lois scolaires qui ont régi le Valais depuis 1828 afin de dégager l'évolution de la formation des filles.

En un temps relativement bref, des progrès spectaculaires ont été réalisés.

Néanmoins des inégalités subsistent dans le domaine de l'enseignement ménager, des activités créatrices manuelles et textiles, de la gymnastique.

LES INEGALITES DANS LES FAITS

Les inégalités persistent surtout dans la réalité vécue. La suppression des obs-

L'ÉCOLE ET LA FORMATION DES FILLES



La commission d'étude sur la condition féminine en Valais

tacles légaux n'a pas suffi à créer une égalité réelle dans l'accès à la formation. Même s'il y a progrès.

Deux fois plus de filles que de garçons interrompent leur formation avant d'avoir obtenu un diplôme. Les jeunes filles sont moins nombreuses à effectuer un apprentissage (15 % en 1970 et 30 % aujourd'hui).

Alors que les filles, qui semblent plus douées que les garçons pour les études, sont majoritaires en filière A (53 % de l'effectif), seulement 40 % d'entre elles continuent au collège. Elles ne représentent plus qu'un tiers des étudiants inscrits à l'Université.

Et le choix tant des études que des apprentissages reste encore fortement conditionné par l'appartenance à un sexe. Les filles effectuent leur choix dans un éventail beaucoup plus restreint que les garçons. La moitié des apprenties se répartit dans trois métiers : employées de commerce, vendeuses et coiffeuses.

LE POIDS DES STEREOTYPES

Revue et livres, radio et télévision, le langage véhicule des stéréotypes qui sont les reflets des mentalités et qui conditionnent les conduites plus encore que les lois.

Aujourd'hui encore les modèles proposés à l'enfant sont ceux de la mère au foyer et du père gagnant la vie de la famille. Ces clichés illustrent également les manuels scolaires qui proposent de la femme une image pauvre et falote alors que celle de l'homme est variée et perpétuellement active.

Parents et éducateurs devraient prendre conscience que ces stéréotypes font obstacle à une éducation harmonieuse et équilibrée des filles comme des garçons.

Dans l'enseignement, les femmes sont majoritaires au niveau primaire si l'on inclut les maîtresses enfantines. Ces dernières ainsi que les maîtresses ACM occupent les postes les plus mal rétribués.

Dans les degrés secondaires et professionnels, elles sont en revanche minoritaires.

Elles sont quasi inexistantes dans les organes de nomination et fort peu présentes parmi les autorités scolaires tant au niveau de l'Etat que des communes.

SUSCITER UNE ACTION POSITIVE

Outre les réformes législatives à entreprendre, le groupe de travail demande la mise sur pied d'une commission qui aurait notamment pour tâche d'analyser les manuels scolaires afin de combattre les stéréotypes masculin-féminin qui sont à la source de nombreuses discriminations entre filles et garçons.

Elle souhaite que les enseignants soient rendus attentifs à leurs responsabilités quant à l'orientation professionnelle des jeunes.

Les femmes doivent être plus largement représentées dans les commissions consultatives et dans les organes de décision.

Largement diffusé, ce rapport qui a fait l'objet d'un numéro spécial de *l'Ecole valaisanne* (avril 1986, Odis, Sion), vise à aider les parents, les éducateurs et les autorités, tant scolaires que politiques, à prendre conscience des inégalités de fait qui frappent encore les filles aujourd'hui afin de susciter une réflexion et une action positives. — (gb)

d'un canton à l'autre

FEMME ET TRAVAIL : UNE ETUDE DANS LE JURA BERNOIS

Une étude consacrée à l'emploi des femmes dans le Jura bernois vient d'être publiée sous l'égide de la Chambre d'économie publique (CEP) de cette région. L'économiste qui l'a réalisée a enquêté auprès des industriels du Jura bernois. Il a découvert que la majorité d'entre eux est favorable à l'emploi de personnel féminin dans les professions réservées jusqu'ici aux hommes. Dans la réalité, cette ouverture ne se remarque que très peu, si l'on en juge par le peu de femmes à exercer des professions dites masculines... Ce phénomène est lié, selon l'étude, à un manque d'information chez tous les partenaires. La brochure réalisée par la CEP devrait être un moyen de pallier ce manque d'informations. Elle a été largement distribuée dans les milieux industriels et dans les milieux de formation.

Comme autre remède, l'économiste préconise également un plus large soutien aux institutions qui organisent des stages de réinsertion professionnelle pour les femmes, ainsi que la mise à jour d'un fichier industriel de la région. La CEP, d'autant plus concernée qu'elle est présidée par une femme, Mme Marie-Ange Zellweger, va s'attacher à la promotion du travail féminin. — (mh)

LA FRC CROIT AU COMPOST

Après une période d'essai de 5 mois et quelques maladies d'enfance inévitables, le premier vermicompostage de quartier de Romandie, installé à Morges sous les auspices de la Fédération romande des consommatrices, va pouvoir adopter un rythme de croisière, grâce à l'approbation des autorités et au concours des habitants de la région.

Cette méthode naturelle de recyclage des déchets de cuisine et végétaux aboutissant à un terreau de qualité incomparable est déjà pratiquée couramment en Suisse alémanique, que ce soit au niveau individuel (sur son balcon) par immeuble, quartier ou village.

Les cours d'une journée donnés à Chigny s/Morges connaissent un succès mérité, car ce passe-temps utile, sans désagréments s'il est pratiqué correctement, est peu astreignant et passionne les enfants également.

Le prochain cours est fixé au samedi 28 juin prochain, de 9 h à 17 h. Prix : 30 francs. Renseignements et inscriptions au (021) 71 13 86 de 10 h à 12 h ou au 71 80 33. — (mma)

GRAND CONSEIL (VD) : CHOMAGE ET RECYCLAGE

La même commission parlementaire a étudié et présenté au Grand Conseil deux exposés des motifs du Conseil d'Etat, l'un en réponse à une motion Fernand Petit et l'autre concernant l'initiative populaire du PSO « Pour un droit au recyclage, pour mieux défendre nos emplois. »

La motion Petit constatait que les améliorations du sort des chômeurs ayant épuisé leurs indemnités de chômage ou ne pouvant y prétendre ont été essentiellement d'ordre matériel, mais qu'en revanche leur réinsertion et leur orientation ont été négligées. Le rapport énumère tous les cours de réinsertion ou de recyclage, qui ont eu lieu dans une commune ou dans l'autre et qui ont été financés en partie par l'Etat. M. Petit, dans un rapport de minorité, déclare que le Conseil d'Etat minimise le problème du chômage — en ne tenant pas compte notamment du chômage caché — et cite le recensement fédéral de 1980 qui dénombrait 2385 personnes en quête d'emploi dans le canton de Vaud, alors que la statistique officielle vaudoise ne comptait que 454 chômeurs à la même époque. Le motionnaire estime que la loi sur l'assurance chômage est mal faite et qu'elle n'offre notamment pas de solution au chômage de longue durée.

Dans la discussion qui suit, la députée libérale Nicole Grin souligne que la réinsertion des chômeurs doit être le fait des associations professionnelles (patronales et syndicales) et non pas tellement de l'Etat ; elle s'indigne de ce que les initiants aient pu déclarer dans une récente conférence de presse qu'« il n'existe aucun cours de recyclage de qualité à disposition des chômeurs » et elle souligne le travail remarquable accompli par « Clés pour le travail », auquel certaines communes ont recours. Monique Mischler, socialiste, souhaite que le département s'engage à subventionner un peu plus généreusement les cours de « Clés » dont les responsables ont travaillé quasiment bénévolement jusqu'à présent. Le conseiller d'Etat Junod, dans sa réponse aux différents intervenants, se déclare prêt à examiner favorablement des demandes d'organismes comme « Clés pour le travail ».

Les députés acceptent en premier débat les conclusions du Conseil d'Etat et admettent que le système en place donne satisfaction.



Entretien avec la chef du personnel : la plus terrorisée n'est pas celle que l'on croit !
Ms, juin 1983

Quant à l'initiative législative, le Conseil d'Etat va la soumettre au vote populaire en recommandant son rejet. L'initiative exige que les employeurs donnent au département un certain nombre de renseignements très précis sur l'emploi disponible ou à repourvoir dans leur entreprise ; le département, selon la loi, « peut » prescrire une telle obligation dans une situation de crise mais il n'estime pas nécessaire de fixer cette obligation dans la loi. Par ailleurs, le Conseil d'Etat souligne que les prestations d'aide financière aux chômeurs sont plus favorables dans le système actuel (assurance chômage + Bouton d'or*) que dans celui préconisé par l'initiative (droit à des prestations complémentaires et création d'emplois temporaires).

Un rapport de minorité tente bien sûr de renverser la vapeur et, au moins, de transmettre l'initiative à la votation populaire sans préavis. De la discussion qui suit, il ressort que l'initiative a le tort d'être entièrement rédigée et même ses partisans les plus fermes conviennent qu'elle n'est pas la panacée.

Les députés suivent la majorité de la commission et votent le rejet de l'initiative. La balle est maintenant dans le camp des citoyens. — (ap)

* Aide financière aux plus démunis, dite « Bouton d'or » de la couleur de la carte de contrôle, financée pour deux tiers par le canton de Vaud, et pour un tiers par les communes.

d'un canton à l'autre

YVERDON : L'ADF/VD SE PENCHE SUR LE CHOMAGE

L'Association vaudoise pour les droits de la femme tenait son assemblée annuelle à Yverdon le dernier samedi d'avril. Des déléguées des 8 sections se retrouvèrent dès le matin dans la belle salle du Conseil communal.

Avant d'aborder l'ordre du jour statutaire, la présidente, Odile Jaeger-Lanore donna la parole à Marie-Antoinette Martin, membre de l'exécutif de la ville d'Yverdon, qui exposa les mesures prises par la commune contre le chômage. Yverdon est parmi les communes qui ont souffert plus que d'autres du chômage, elle est aussi l'une de celles qui a cherché à offrir à ses chômeurs autre chose qu'un appui financier : première à utiliser les stages de « Clés pour le travail », Yverdon en a organisé cinq, depuis 1982. Par ailleurs, le service social (à l'instar du président Roosevelt au moment de la Grande crise) a offert à ses chômeurs

d'effectuer des travaux d'intérêt général sous forme de « chantiers de chômage », qui ont débuté en 1983 et qui ont employé jusqu'à présent 173 personnes pendant des périodes allant de 3 jours à 6 mois (moyenne : 2 mois et 1 semaine).

La conseillère municipale a été vivement applaudie par les membres de l'ADF qui sont persuadées que la présence de femmes dans les services sociaux — et il y en avait plus d'une à Yverdon — entraîne peut-être une façon différente, plus humaine, plus personnelle, de régler ce difficile problème du chômage.

Suivent les rapports statutaires de la présidente cantonale, de la trésorière et des groupes locaux qui tous attestent d'une activité intense de l'ADF en 1985 : qu'on se rappelle, c'était l'année du Droit à la vie et surtout de nouveau Droit matrimonial. — (sch)

ON RETROUSSE LES MANCHES CHEZ LES MERES CHEFS (GE)

Impressionnantes, ces mères chefs de famille, qui, outre la maison, les gosses, le boulot et le dodo, se consacrent encore à aider leurs consœurs. L'association genevoise, présidée par Mme Marcelle Henninger, est un exemple de dynamisme. Parmi les services offerts : permanence d'accueil et téléphonique au secrétariat, situé dans les locaux du Centre social protestant ; soirées récréatives ou de discussion — avec conférencier — une fois par mois ; femmes « piliers » dans les quartiers, conseils juridiques au Centre, service de garde d'enfants malades et de baby-sitting.

Cette année la priorité sera donnée au recyclage des adultes avec la revendication de bourses, aux questions d'horaires de travail (il faut plus de postes à temps partiel), d'enlèvement des enfants et d'imposition fiscale.

Un groupe de travail a été chargé de creuser le problème de la différence de traitement, sur le plan fiscal, des personnes seules et des personnes mariées, ayant des enfants à charge. Le groupe de travail entreprendra aussi une enquête auprès des membres de l'Association pour connaître leur situation sur les plans du 1er pilier (AVS), 2e pilier (caisses de retraite), et 3e pilier (prévoyance individuelle). On sait qu'à l'âge de l'AVS ce sont les femmes seules qui doivent affronter les plus grosses difficultés matérielles. Tant en raison de la législation que d'une situation financière déjà précaire, les mères chefs de famille ne peuvent actuellement s'assurer une retraite à l'abri des soucis pécuniaires.

L'association genevoise a changé d'appellation l'an dernier pour devenir l'Association des mères chefs de famille et des familles monoparentales. Malheureusement, si quelques pères cotisent, ils ne viennent guère aux réunions et on connaît mal leurs désirs et préoccupations. Ces dames à poigne leur feraient-elles peur ?

A signaler enfin que les associations vaudoise, neuchâteloise et genevoise ont décidé de se constituer en association romande. — (asg)

LAUSANNE : L'OFRA ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE

L'Organisation pour la cause des femmes a invité pour une soirée d'information trois spécialistes de la formation professionnelle : Christine Touil, de Genève, Françoise Roulin, de CORREF-Lausanne et Evelyne Marendaz, du Centre de vulgarisation agricole vaudois.

Christine Touil qui donne des cours à des apprentis en métallurgie est particulièrement sensible au développement actuel du travail, suite à l'introduction de nouvelles technologies : il y aura de plus en plus de travailleurs **non** qualifiés et de travailleurs **très** qualifiés. Si les femmes ne veulent pas rester dans la première catégorie, il faut qu'elles fassent un sérieux effort de formation.

Françoise Roulin qui s'est recyclée elle-même à l'âge de 30 ans est l'une des responsables du Centre d'orientation, de réinsertion professionnelle et de rencontres pour les femmes ; elle évoque les 15

stages organisés jusqu'à présent par le Centre ; 65 % des 178 stagiaires ont retrouvé du travail, 15 % ont entrepris des études.

Evelyne Marendaz, ingénier agro-nome, indique les différentes voies de formation pour les jeunes filles dans le domaine de l'agriculture : école d'agriculture, apprentissage, école technique et EPFZ. Pour cette dernière, elle signale que les cours d'agronomie sont suivis par 25 % de filles ; au niveau du diplôme, elles ne sont plus que 8 % et dans la vie active 2 %. Comme c'est une évolution récente (le développement des idées écologiques n'y est pour rien), on ose espérer que les deux derniers chiffres vont s'accroître ces prochaines années. — (sch)

BOURSES ET FORMATION (GE)

Les possibilités de recyclage pour les femmes adultes existent, certes, mais de nombreux obstacles persistent, tout particulièrement d'ordre financier. Le groupe « Bourses et formations »* s'active depuis cinq ans maintenant pour qu'une véritable politique de formation permanente et de recyclage soit mise en place.

Depuis les déclarations encourageantes sur la question faite par les nouveaux conseillers d'Etat genevois aux Départements de l'Instruction Publique et de l'Economie Publique, une nouvelle vigueur anime les participantes du groupe « Bourses et formations », pour la plupart des femmes dont les métiers les confrontent tous les jours avec des demandes concrètes de la part de femmes démunies sur le plan financier et qui n'ont que peu ou pas de formation du tout.

En 1982, « Bourses et formations », conjointement avec d'autres associations féminines, avait saisi le Grand Conseil d'une pétition demandant, entre autres, la suppression de la limite d'âge à l'octroi des bourses de formation. La demande n'a pas abouti mais la future loi à l'encouragement aux études, actuellement à l'étude au Département de l'Instruction Publique, prévoit l'abolition de cette limite d'âge, qui pénalisait particulièrement les femmes.

La législation actuelle restant assez souple et sujette à l'interprétation, le groupe « Bourses et formations » s'apprête maintenant à recenser tous les cas, positifs ou négatifs, dont il a eu à débattre pour obtenir des allocations d'étude afin de constituer un dossier solide qui lui permette d'agir au mieux des possibilités qu'offre la loi actuelle et qu'offriront avant les calendes grecques, avec un peu de chance et de pression, la nouvelle loi et le nouveau règlement en préparation. — (mc)

* Centre F-Information, 022/21 28 28.

d'un canton à l'autre

GENEVE : UN CLAF DYNAMIQUE

Il y avait tellement de monde pour l'assemblée générale du Centre de liaison des associations féminines genevoises (CLAFG) le 22 avril qu'il a fallu aller dans une salle des Halles de l'Ile : trop de monde pour « tenir » dans les splendides nouveaux locaux de la place de la Synagogue, mais assez pour approuver un budget de près de 100 000 francs et applaudir aux projets de la présidente, Arielle Wagenknecht, dont entre autres un cours pour traitement de texte et un secrétariat supermoderne, avec ordinateur, mis à la disposition des associations, contre paiement. Après la partie administrative, le nouveau président du Département de l'instruction publique, Dominique Föllmi, s'exprima comme chef de l'entreprise qui emploie le plus de personnel féminin, dont les horaires sont les plus souples : exemple, le système du « duo pédagogique » (un poste occupé à mi-temps selon entente par deux institutrices qui doivent se remplacer si l'une est malade). Mais hélas ! Quand le DIP convoqua un jeudi tout le personnel enseignant intéressé par l'informatique, sur les 700 personnes présentes, il n'y avait que 15 femmes. Sont-elles trop occupées par la vie familiale ou ne s'intéressent-elles pas à l'informatique ? — (jbw)

GENEVE : ODET, VOUS CONNAISSEZ ?

C'est l'Office de l'Egalité de Traitement entre femmes et hommes que le groupe des femmes socialistes propose de créer pour appliquer concrètement l'art. 4 al. 2 de la Constitution fédérale. Ce groupe a élaboré un article de la constitution genevoise (rien que ça) avec la collaboration d'Ursula Nordmann, docteur en droit, membre de la commission fédérale pour les questions féminines. L'article prévoit notamment que :

« Dans les lois et règlements, toute désignation de personne, de statut ou de fonction vise indifféremment les hommes et les femmes.

» Un Office cantonal de l'égalité de traitement entre femmes et hommes est institué par la loi.

» Il a notamment pour tâche :

- a) de collaborer, en vue de la réalisation de l'égalité de droits et de traitement, avec tous les services cantonaux et communaux,
- b) de conseiller les particuliers, groupements privés et collectivités publiques,
- c) d'élaborer des recommandations et d'entreprendre les investigations nécessaires à l'exécution de son mandat,

- d) de formuler des propositions d'actions en vue de promouvoir l'égalité des chances,
- e) de favoriser l'accès des femmes à tous les degrés de responsabilité. »

Les rédactrices de l'article font remarquer que cet office devrait être directement rattaché au Conseil d'Etat, du fait que ses compétences toucheraient à tous les départements ; dans sa mission d'investigation, il pourrait faire appel à des services administratifs ou à des tiers, comme les organisations féminines ; son coût ne devrait pas excéder 500 000 francs.

Plusieurs autres associations féminines ont présenté leur projet d'organisme au chef du Département de justice et police. Chacune tient à se situer par rapport à ce futur bureau de la condition féminine que le Conseil d'Etat a vaguement promis.

Et c'est tant mieux. Ainsi, la preuve est faite que les femmes désirent un tel organisme, qu'il s'agisse d'un office, d'un bureau ou simplement d'un poste de déléguée.

On nous le promet pour 1987 ou 1988... si le peuple vote oui. — (jbw)

identique au féminin...

A sa clientèle féminine, la BCG propose aide et conseils en matière financière, bancaire et sociale.

Située 34 avenue de Frontenex (tél. 358832), notre nouvelle agence est dirigée par Madame Marie-Antoinette Huguenin. Entourée de collaboratrices qualifiées et enthousiastes, elle propose à nos clients tant masculins que féminins l'éventail complet des services qu'assurent les 14 agences de la BCG.

Seule à Genève, une agence au féminin, identique aux autres... identique au féminin.

Banque hypothécaire du canton de Genève, votre banque cantonale

BCG 